

## RENCONTRES POSSIBLES

Du lundi au vendredi :

de 9h à 16h30

Par téléphone :

03.86.92.31.70

Sur rendez-vous :

3, quai de l'Hôpital à Joigny

Service social du Centre Hospitalier de Joigny

3, quai de l'Hôpital  
BP 229 89306 Joigny Cedex

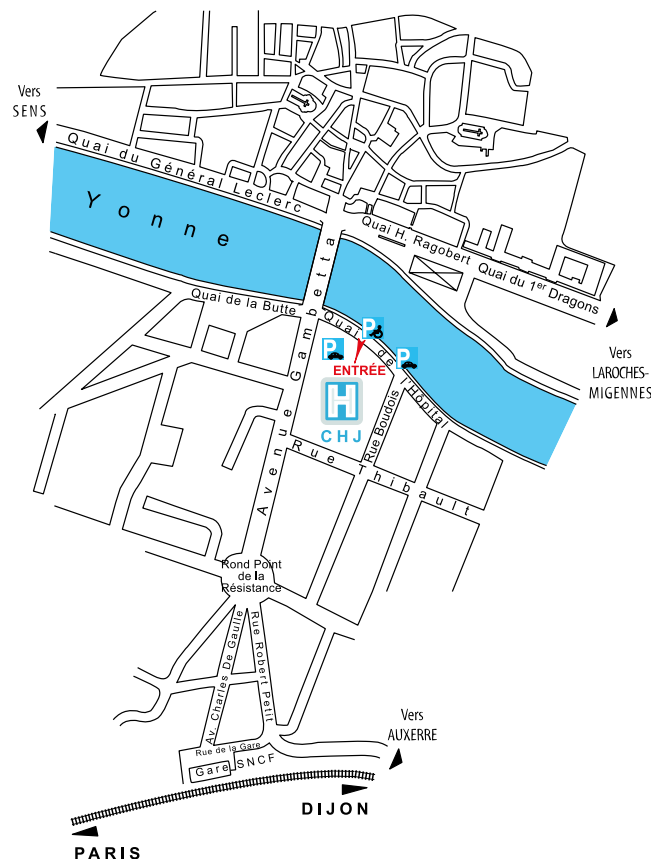
Contact :

**Anne-Laure JACROT**

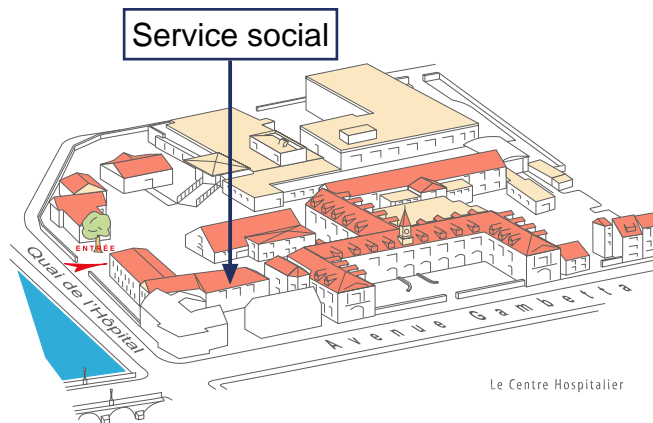
Tél. : 03.86.92.31.70

Fax : 03.86.92.32.84

[jacrot@ch-joigny.fr](mailto:jacrot@ch-joigny.fr)



# Service Social du Centre Hospitalier de Joigny



Entrée B, rez-de-chaussée

## Le Service Social de l'hôpital, de quoi s'agit-il ?

Ce service est à la disposition des patients et de leur famille. Il a pour mission d'orienter et de soutenir dans leurs démarches ce public, afin de prévenir et de remédier aux difficultés sociales et médico-sociales qu'il rencontre.

### Comment le joindre ?

Si vous souhaitez rencontrer l'assistante de service social de l'établissement, indiquez-le au cadre de santé du service ou contactez directement l'assistante de service social. Elle pourra vous recevoir sur rendez-vous à son bureau ou se rendre dans le service de soins.

*“ La santé est un état de complet bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » préambule de la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé - 1946 ”.*

## Quelles sont les prestations proposées ?

**PROPOSER** aide, conseil et orientation susceptibles d'apporter des réponses aux difficultés en lien avec la maladie et la législation sociale.

**EVALUER** l'ensemble des éléments de la situation médicale, administrative et sociale en partenariat avec les autres professionnels (médecins et soignants). Cette évaluation sociale globale permet d'adapter les réponses ou aides possibles à vos besoins.

**ACCOMPAGNER** et assurer le suivi du projet en relation avec d'autres professionnels en vous guidant dans vos démarches et/ou vous mettant en lien avec d'autres services (CLIC, CPAM, Conseil Général, Caisses de Retraite, associations, etc.).

## Quels sont ses domaines de compétences?

L'accès aux droits. C'est la recherche de protection sociale de base (CPAM, MSA, autres régimes d'assurance maladie) et la protection complémentaire (mutuelle, CMU compl.). Il s'agit de toutes les informations liées à la politique sociale pour les personnes âgées (APA, aide sociale, etc.) celle en faveur des personnes handicapées ou encore les régimes de protection juridique des majeurs.

Le maintien à domicile. En évaluant avec vous, vos proches et l'équipe médicale quels sont vos besoins, l'assistante de service social vous mettra en relation avec le professionnels compétents (infirmières libérales, associations, CLIC, services sociaux extérieurs) et vous guidera pour obtenir aides techniques, aides humaines ou demande de financement.

L'entrée dans une structure de soins adaptée à votre pathologie ou dépendance. En fonction des indications médicales, en projet d'institution peut être nécessaire. L'assistante de service social vous accompagnera dans vos démarches.